



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le 21 septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD à Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY à François LANGLOIS, Christian LETEURTRE à Elisabeth BIDEAUX, Paul BONMARTEL à Patrick CALLAIS, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

### Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **CONVENTION ENTRE L'IME L'ESSOR ET LA VILLE DU TRAIT RELATIVE A L'ACCUEIL A LA BIBLIOTHÈQUE GÉRARD PHILIPPE DE GROUPE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE L'IME POUR DU PRÊT DE LIVRES ET DES ATELIERS - CM/21/113**

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de ses actions en direction du public jeune, la bibliothèque Gérard Philippe souhaite proposer aux enfants et jeunes accueillis par l'Institut Médico-Educatif (IME) l'ESSOR des animations autour du livre et du jeu, afin de favoriser leur ouverture culturelle, les accompagner dans leur démarche de lecteur et créer un lien avec la bibliothèque, lieu de culture.

Qu'à cette fin, outre un accompagnement pour le choix d'un livre, des animations seront proposées et notamment la mise en place d'un atelier, une fois par mois le mardi après-midi (une heure, sur rendez-vous) avec pour choix de la lecture à voix haute, de l'animation autour des expositions présentées en bibliothèque, de l'animation jeu.

Qu'il est précisé que ces animations seront effectuées par un agent de la bibliothèque.

Que la convention, jointe en annexe, a notamment pour objet de décrire les engagements de chacune des parties (délivrer gratuitement une carte de bibliothèque pour chaque groupe afin de pouvoir emprunter maximum 50 documents, accompagnement des groupes, mise en place d'animation par les agents de la bibliothèque, assurer la gestion et la restitution des documents par l'IME l'ESSOR, prise de rendez-vous par l'IME l'ESSOR pour les ateliers,...) et indique qu'elle est établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et qu'elle se renouvellera par tacite reconduction dans la limite de trois fois.

Qu'enfin, un bilan d'activités sera réalisé chaque année, dans les deux mois précédant la fin de ladite convention.

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les éventuels avenants.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** la convention entre l'IME l'ESSOR et la Ville, jointe en annexe,

**VU** l'avis favorable et unanime (en fonction de l'avis rendu – à la majorité si pas unanime) de la commission Politique de la ville en date du 24 août 2021,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'IME l'ESSOR et la Ville relative à l'accueil à la bibliothèque Gérard Philippe de groupe d'enfants et d'adolescents de l'IME pour du prêt de livres et la mise en place d'ateliers ainsi que les éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 076-217607092-20210921-CM\_21\_113-DE

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 22 septembre 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

